

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.803.763, un actif net de D : 2.791.175 et un bénéfice de D : 280.278.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 38,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2026

DELTA CONSULT Said

MALLEK

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	2 127 290	1 841 142
Actions et droits rattachés		956 978	898 851
Obligations et valeurs assimilées		1 087 495	824 031
Titres OPCVM		82 818	118 260
Placements monétaires et disponibilités		674 858	743 094
Placements monétaires	5	250 050	250 366
Disponibilités		424 807	492 728
Créances d'exploitation	6	1 615	1 365
TOTAL ACTIF		2 803 763	2 585 602
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	12 271	8 158
Autres créditeurs divers	8	316	2 845
TOTAL PASSIF		12 588	11 003
ACTIF NET			
Capital	9	2 702 415	2 510 893
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	3
Sommes distribuables de l'exercice		88 756	63 703
ACTIF NET		2 791 175	2 574 599
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 803 763	2 585 602

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>122 248</u>	<u>101 759</u>
Dividendes		47 237	52 756
Revenus des obligations et valeurs assimilées		75 011	49 003
Revenus des placements monétaires	11	<u>4 896</u>	<u>2 175</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>6 962</u>	<u>1 694</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>134 106</u>	<u>105 628</u>
Charges de gestion des placements	13	(38 567)	(32 844)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>95 539</u>	<u>72 784</u>
Autres charges	14	(6 783)	(8 342)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>88 756</u>	<u>64 442</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(739)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>88 756</u>	<u>63 703</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	739
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	146 661	66 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	47 150	129 017
Frais de négociation de titres		(2 289)	(6 315)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>280 278</u></u>	<u><u>253 579</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>280 278</u>	<u>253 579</u>
Résultat d'exploitation	88 756	64 442
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	146 661	66 435
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	47 150	129 017
Frais de négociation de titres	(2 289)	(6 315)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(63 702)</u>	<u>(42 691)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>(30 096)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 086 033	1 005 183
- Régularisation des sommes non distribuables	73 504	57 660
- Régularisation des sommes distribuables	35 619	17 405
Rachats		
- Capital	(1 086 033)	(1 032 325)
- Régularisation des sommes non distribuables	(73 504)	(59 875)
- Régularisation des sommes distribuables	(35 619)	(18 144)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>216 576</u>	<u>180 792</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 574 599	2 393 807
En fin d'exercice	2 791 175	2 574 599
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 672	12 820
En fin d'exercice	12 672	12 672
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>220,263</u>	<u>203,172</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>10,89%</u>	<u>10,59%</u>

MAC EQUILIBRE FCP

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUILIBRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 2.127.290 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		740 932	956 978	34,29%
TN0003400058	AMEN BANK	2 500	60 416	124 348	4,46%
TN0003600350	ATB	53 005	150 953	201 419	7,22%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	50 000	113 207	93 500	3,35%
TN0007530017	ONE TECH	15 000	128 619	131 325	4,71%
TN0007610017	S.A.H	13 500	118 907	186 354	6,68%
TN0005700018	P.G.H	12 000	168 831	220 032	7,88%
	Titres OPCVM		64 949	82 818	2,97%
TNV17Y8KWSO	AMEN SELECTION FCP MAC	591	59 988	76 767	2,75%
9	COISSAANCE	25	4 960	6 051	0,22%
TNN9MGH5YJU					
6					
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 045 640	1 087 495	38,96%
	Emprunt National		619 640	639 033	22,89%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	2 700	270 000	279 582	10,02%
TNGVARQJO7Y	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	16 466	164 660	165 503	5,93%
7					
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	18 498	184 980	193 948	6,95%
	Obligations de sociétés		426 000	448 462	16,07%
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	176 000	184 602	6,61%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	2 500	250 000	263 860	9,45%
	TOTAL		1 851 521	2 127 290	76,21%
	Pourcentage par rapport au total actifs				75,87%

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêt</u> <u>s</u> <u>couru</u> <u>s nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 723 917	29 971	87 255	1 841 142	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	270 825			270 825	
Titres OPCVM	1 500 450			1 500 450	
Emprunt national	184 980			184 980	
Obligations de sociétés	250 000			250 000	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession des actions côtées	(344 800)			(344 800)	47 708
Cession titres OPCVM	(1 550 451)			(1 550 451)	(558)
Annuités et cession obligations des sociétés	(183 400)			(183 400)	
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			132 101	132 101	
Titres OPCVM			14 560	14 560	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		11 883		11 883	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	1 851 521	41 855	233 916	2 127 290	47 150

MAC EQUILIBRE FCP

Rue du lac constance

Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 250.050, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	250 000	250 050	8,96%
Pension Livrée ATB au 09/01/2026 (au taux de 7,5%) 237 BTA 7,5% Décembre 2028	250 000	250 050	8,96%
TOTAL	250 000	250 050	8,96%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,92%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.615, contre un solde de D : 1.365 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	184
Autres	1 615	1 182
Total	<u>1 615</u>	<u>1 365</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 12.271, contre un solde de D : 8.158 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 006	7 603
Rémunération variable du gestionnaire	3 670	-
Rémunération du dépositaire	595	555
Total	<u>12 271</u>	<u>8 158</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 316, contre un solde de D : 2.845 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	235	220
Retenue à la source	81	77
Rémunération du CAC	-	2 547
Total	<u>316</u>	<u>2 845</u>

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	2 510 893
Nombre de parts	12 672
Nombre de copropriétaires	66

Souscriptions réalisées

Montant	1 086 033
Nombre de parts émises	5 481
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(1 086 033)
Nombre de parts rachetées	(5 481)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	146 661
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	47 150
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(2 289)

Capital au 31-12-2025

Montant	2 702 415
Nombre de parts	12 672
Nombre de copropriétaires	66

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 122.248 contre D : 101.759 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2025	2024
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	44 389	28 958
des titres OPCVM	2 848	23 799
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
intérêts des obligations de sociétés	26 154	49 003
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	48 857	-
TOTAL	122 248	101 759

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 4.896, contre D : 2.175 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Intérêts des dépôts à vue	4 896	2 175
TOTAL	4 896	2 175

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 6.962, contre un solde de D : 1.694 au 31/12/2024 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 38.567, contre un solde de D : 32.844 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	31 725	29 858
Rémunération variable du gestionnaire	3 670	-
Rémunération du dépositaire	3 172	2 986
Total	<u>38 567</u>	<u>32 844</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 6.783, contre un solde de D : 8.342 au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	2 986	5 062
Redevance du CMF	2 666	2 509
Services bancaires et assimilés	1 041	547
Autres	90	224
Total	<u>6 783</u>	<u>8 342</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	10,583	8,336	6,182	5,168	5,904
Charges de gestion des placements	(3,043)	(2,592)	(2,440)	(2,363)	(2,406)
Revenus net des placements	7,539	5,744	3,742	2,806	3,497
Autres charges	(0,535)	(0,658)	(0,412)	(0,683)	(0,552)
Résultat d'exploitation (1)	7,004	5,085	3,330	2,122	2,945
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,058)	-	(0,051)	(0,114)
Sommes distribuables de l'exercice	7,004	5,027	3,330	2,071	2,831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	11,574	5,243	0,651	0,860	(2,580)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,721	10,181	4,455	7,480	2,759
Frais de négociation de titre	(0,181)	(0,498)	(0,521)	(0,753)	(0,468)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	15,114	14,926	4,584	7,587	(0,289)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	22,118	20,011	7,914	9,709	2,656
Résultat non distribuable de l'exercice	15,114	14,926	4,584	7,587	(0,289)
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,175	-	0,058	(0,152)
Sommes non distribuables de l'exercice	15,114	14,751	4,584	7,645	(0,441)
Distribution de Dividendes	5,027	3,330	2,072	2,831	2,750
Valeur liquidative	220,263	203,172	186,724	180,882	173,997
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,44%	1,33%	1,33%	1,33%	1,38%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,34%	0,22%	0,39%	0,32%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,31%	2,58%	1,81%	1,17%	1,63%

MAC EQUILIBRE FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.